



Service d'animation estivale 2023

Horaire de l'été

Le service d'animation estivale débute ses activités le **26 juin 2023** pour 8 semaines consécutives (incluant les 2 semaines de la construction) et se termine le 18 août 2023.

Les heures d'ouverture sont les suivantes :

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h

Le service de garde est offert :

Du lundi au vendredi de 7 h à 8 h 30 ainsi que 16 h à 17 h 30

Paiement à jour

La totalité du montant doit être payée pour la **1^{ère} semaine** du service d'animation estivale, soit le 26 juin.

Merci ☺

Matériel obligatoire

Lorsque votre enfant vient au service d'animation estivale, il doit toujours avoir en sa possession :

- ❖ Un sac à dos contenant ses effets personnels (IDENTIFIÉS)
- ❖ Une gourde d'eau
- ❖ Un maillot de bain
- ❖ Une serviette de plage
- ❖ Un casque de bain
- ❖ Des flotteurs (au besoin)
- ❖ Une bouteille de crème solaire FPS 30 au minimum (aérosol et mousse à éviter)
- ❖ Un chapeau de soleil (fortement conseillé)
- ❖ Des espadrilles ou souliers fermés (les sandales ne sont pas recommandées)
- ❖ Des vêtements adaptés à la température
- ❖ Une boîte à lunch contenant deux collations et un repas équilibré (FROID)

Paiement par AccèsD

- 1) Payer une facture
 - 2) Ajouter une facture
 - 3) Fournisseur :
Municipalité
 - 4) Catégorie :
Sports et Loisirs
 - 5) Rechercher
 - 6) Ascot Corner
 - 7) Référence :
Numéro de téléphone
(Chiffres uniquement)
 - 8) Descriptif :
SAE
- Payer en ligne ☺**

Tous les jours de la semaine, les enfants peuvent amener un repas chaud, puisque nous possédons des micro-ondes au parc Pomerleau. Toutefois, lors des **sorties**, votre enfant doit avoir un **repas froid**.

Tout objet personnel devra être **identifié**. On laisse à la maison tous les objets de valeur ou sommes d'argent.

Merci de votre collaboration, l'équipe d'animation ☺



Service d'animation estivale 2023



Quelques fonctionnalités

Crème solaire

Les spécialistes conseillent d'appliquer la crème solaire au moins 20 minutes avant l'exposition au soleil. Cette suggestion ne doit pas être prise à la légère lorsqu'il s'agit de mettre la crème sur la peau fine et fragile de nos enfants ! Cherchez un écran solaire ayant un **FPS d'au moins 30**. Les crèmes solaires en aérosol ou en mousse sont à éviter pour diminuer le gaspillage et mieux bloquer les rayons UV. Recherchez une crème solaire hydrofuge (imperméable à l'eau). Les rayons ultra-violetes étant très puissants l'été, nous recommandons à tous de **porter un chapeau** afin d'éviter brûlures, coups de soleil et coups de chaleur.

Code vestimentaire

Au service d'animation estivale, les vêtements confortables sont de mise. Les enfants jouent toute la journée et doivent porter des vêtements qui leur permettent de courir et de s'asseoir par terre. **Évidemment, le port de sandales, de souliers à talons hauts, de robes et de jupes est fortement déconseillé** puisqu'il empêche les enfants de participer à certaines activités. Les espadrilles, les chandails à manches courtes et les culottes courtes sont fortement recommandés.

Dîner et collation

Puisque votre enfant passe la journée à son site d'animation, nous vous demandons de lui prévoir **un repas sain et deux collations santé** (fruits, légumes, yogourt, compote, fromage etc.). Pour la sécurité des enfants, les objets de verre ou tranchants sont interdits. Il est également interdit de partager son repas pour des raisons d'allergies alimentaires.

Si votre enfant oublie son lunch, nous communiquerons avec vous pour que vous puissiez venir lui en porter un. Si vous êtes dans l'impossibilité d'en fournir un, nous nous assurerons de donner un repas santé et exempt d'allergènes à votre enfant et des frais d'environ 7 \$ vous seront facturés.

En ce qui concerne les **allergies**, il est de **votre devoir d'aviser** le SAE si votre enfant souffre d'allergies alimentaires ou autres. **Il est interdit d'apporter des noix et arachides** au camp de jour pour éviter les réactions allergiques, merci de votre collaboration !

Les absences :

Si votre enfant ne peut se présenter au camp de jour au cours de la semaine où il est inscrit, nous vous demandons de nous aviser de son absence sur le cellulaire ou par courriel. Cela nous permet d'assurer un meilleur encadrement des enfants inscrits et présents. (819) 432-8272 ou sae.ascotcorner@hsfgc.ca

Service d'animation estivale 2023



Quelques fonctionnalités

L'état de santé et les médicaments

Afin d'éviter la propagation de maladies, nous vous demandons de garder l'enfant qui présente des signes évidents de la maladie (fièvre, éruptions cutanées, diarrhée, etc.) à la maison. Si votre enfant est porteur d'une maladie contagieuse, veuillez nous aviser afin qu'il soit possible d'éliminer l'effet d'enchaînement.

Si votre enfant fait de la fièvre durant la journée, nous vous téléphonerons pour vous communiquer son état. S'il n'est pas en mesure de faire les activités, nous vous demanderons de venir le chercher.

Aucun médicament ne peut être administré à un enfant inscrit à l'animation estivale, sans **l'autorisation écrite du titulaire de l'autorité parentale** et **l'ordonnance d'un médecin** membre de la corporation professionnelle des médecins du Québec. Dans le cas d'un médicament prescrit, les renseignements inscrits par le pharmacien sur l'étiquette identifiant le nom de l'enfant, le nom du médicament, sa date d'expiration, sa posologie et la durée du traitement font foi de l'autorisation d'un médecin. Si un contenant ne répond pas aux critères ci-dessus, son contenu ne pourra être administré.

Si votre enfant a de graves allergies, **il doit toujours avoir son EpiPen sur lui**. Il est obligatoire que le parent avise l'animateur de la situation. L'enfant doit savoir se servir de cet outil et il lui sera demandé d'en faire la démonstration à l'animateur.

Sauve qui poux

Pour éviter la propagation de ces petites bestioles que nous détestons tant, nous vous demandons de vérifier la tête de votre enfant. Votre enfant a des poux ? Avez immédiatement la coordonnatrice de l'équipe d'animation estivale et gardez l'enfant à la maison pour lui administrer un traitement contre les poux. Merci !

Mesures de protection COVID-19

Bien qu'aucune mesure ne soit imposée en camp de jour à l'heure actuelle, la Municipalité a à cœur la santé de ses employés et de ses familles. Ainsi, nous conserverons quelques bonnes habitudes pour limiter la propagation de virus au camp de jour :

- Respecter les routines de lavage de mains, soit à l'arrivée au camp, avant les collations et les repas, avant d'aller aux toilettes et immédiatement après, après s'être mouché ou lorsque les mains sont souillées, etc.
- Éternuer et tousser dans le coude.
- Jeter les mouchoirs dès l'utilisation.



Service d'animation estivale 2023

Calendrier des invités et activités spéciales

Semaine 1 – Jeux vidéo (au camp)

4-6 ans : La boîte à ombrage avec Madame Pissenlit - **Jeudi 29 juin**

7-8 ans : La boîte à ombrage avec Madame Pissenlit - **Jeudi 29 juin**

9-12 ans : Atelier de découverte de jeux de sociétés avec le Montagu – **Mardi 27 juin**

Semaine 2 – Les métiers (au camp)

4-6 ans : Atelier scientifique avec les Débrouillards – **Jeudi 6 juillet**

7-8 ans : Visite de la caserne de pompiers – **Vendredi 7 juillet**

9-12 ans : Sortie de vélo à Lennoxville (transport par les parents) – **Mercredi ou jeudi selon la météo**

Semaine 3 – Les pirates (sortie)

4-6 ans : Le monde Tikito (autobus) – **Jeudi 13 juillet**

7-12 ans : Zoo de Granby (autobus) – **Jeudi 13 juillet**

Semaine 4 – Voyage autour du monde (sortie)

Tous : Fête des SAE à East Angus (autobus) – **Mercredi 19 juillet**

Semaine 5 – Semaine mystérieuse (au camp)

4-6 ans : Soirée au camp – **Jeudi 28 juillet**

7-12 ans : Dodo au camp - **Jeudi 28 juillet**

Semaine 6 – Pyjama (sortie)

Tout : Cinéma (autobus) et activités au Mont-Bellevue – **Jeudi 3 août**

Semaine 7 – Médiéval (au camp)

4-6 ans : Mini-ferme (**à confirmer**)

7-8 ans : Katag - aventure lasertag – **Jeudi 10 août**

9-12 ans : Katag - jeu d'épées mousse (GN) – **Jeudi 10 août**

Semaine 8 – Les profondeurs marines (au camp)

Tous : Journée festive (jeux gonflables, popcorn, etc.) – **Jeudi 17 août**



Rencontres de parents et accueil matinal 2022

Pour répondre à toutes les questions des parents sur le fonctionnement 2023, nous vous offrons une soirée d'information

- 1) Rencontre **d'information pour les parents, le mardi 20 juin 2023 à 18h30 à la Salle Jean Hardy (en bas) du centre Paul-Lessard (5699 rue Principale)** : Vous êtes invités à venir faire la rencontre des responsables du camp de jour, en apprendre plus sur les différents fonctionnements et poser vos questions. La durée de prévue est d'environ 1h à 1h30, selon les questions.

Il est important de venir porter votre enfant à **8 h 30** le matin (s'il n'est pas au service de garde). Les animateurs partent du service de garde avec leur groupe, pour se diriger sur leur site dès 8 h 30. Il devient donc difficile de s'assurer d'avoir procédé à l'accueil et à la prise de présence si vous arrivez pendant leur déplacement.

L'accueil se fait au parc Pomerleau (5688 rue Principale), et au centre Paul-Lessard en cas de pluie (5699 rue Principale).

Nous vous remercions pour votre collaboration!



Service d'animation estivale 2023



Code de vie

- Je respecte les animateurs, mes pairs et mon environnement dans mes paroles et dans mes gestes.
- Je m'assure que mon animateur sait où je suis en tout temps.
- Je respecte les limites du terrain.
- À la collation, je mange des aliments qui sont bons pour moi.
- Je ne partage pas mon lunch.
- Lorsque je viens au S.A.E., j'ai toujours mon matériel avec moi.
- Si j'ai besoin de flotteurs à la piscine, je les porte en tout temps [même lorsque je ne suis pas dans l'eau].
- Je reste assis pendant le dîner, et ce, jusqu'à ce que mon animateur me donne la permission de me lever.
- Je respecte les mesures mises en place pour éviter la propagation de la Covid-19.
- Tout objet personnel ou sommes d'argent doivent rester à la maison.
- Tous les matins, j'apporte mon sourire. 😊

Violence et intimidation : TOLÉRENCE ZÉRO

Aucune violence verbale, physique, gestuelle ou intimidation n'est tolérée au service d'animation estivale. L'intimidation se différencie du simple conflit par son caractère répétitif, l'intention de blesser et un rapport de force inégal entre la victime et l'agresseur. Une application rigoureuse de la procédure d'intervention sera effectuée. Cette mesure est mise en place afin d'assurer un environnement agréable et sécuritaire aux enfants.

Procédure disciplinaire

- 1- Avertissements verbaux
- 2- Discussion avec les parents
- 3- Avertissement écrit
- 4- Expulsion d'une journée
- 5- Expulsion d'une semaine ou du reste de l'été selon la gravité.

Je _____ parent de _____

Accepte le code de vie et prendrai les mesures pour que mon enfant le respecte, tout au long de l'été.

Signature: _____

Date: _____

L'équipe d'animation du S.A.E.

Pour nous joindre :

Pour des questions de paiements et d'inscriptions :

Andréane Rivard : (819) 560-8560 poste 2631 ou loisirs.ascotcorner@hsfgc.ca

Pour les groupes, les absences, un suivi après une journée au camp, le matériel à apporter ou joindre la coordonnatrice : Mariposa (Yudelcy) à l'adresse sae.ascotcorner@hsfgc.ca ou au 819-432-8272.